

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DAC 641 Subventions (30.000 euros) à l'association Accès culture (4e) et à l'association Persona Très grata (92200 Neuilly-sur-seine).

MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Accès Culture et à l'association Persona Très grata ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Accès Culture, 16, rue Beautreillis, 75004 Paris, pour ses actions en faveur des personnes en situation de handicap. Simpa 3301.2016_01614.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10. 000 euros, est attribuée à l'association Persona Très grata, 33, rue du château 92200 Neuilly-sur-seine, pour ses actions en faveur des personnes en situation de handicap. Simpa 61581. 2015_07559.

Article 3 : La dépense correspondante soit 30.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO